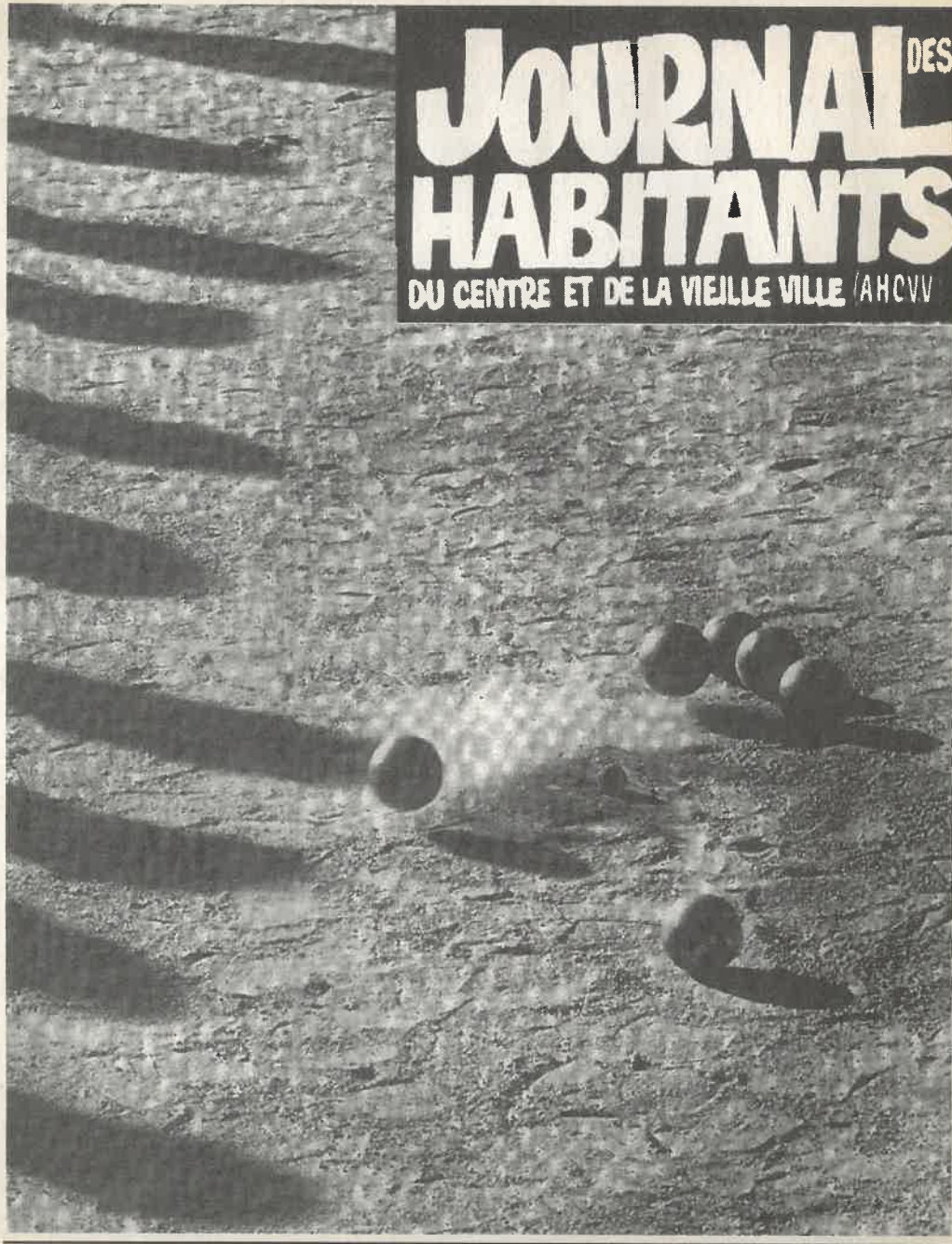


JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE /AHCVV



Numéro 92 - été 2004 - Paraît 4 fois par an

Editeur responsable: J.D. LORMAND

tirage 6000 exemplaires - AHCVV: CP 3029 1211 GENEVE 3 - Internet: www.ahcvv.ch
ont participé à ce numéro R. Juon, (jr), J.D. Lormand, (jdl), N. Magnenat-Fuchs, (nmf),
M-F Spielmann (mfs), J. Spielmann (js)

Adieu Pierre-Charles George

Le shérif du Bourg-de-Four a quitté la Vieille-Ville pour toujours. C'est ainsi que monsieur Guy-Olivier Segond avait désigné Pierre George lors d'un colloque tenu de nuit à la rue Chausse-Coq, et moi il m'a désigné « Maire de la Vieille-Ville ». Pierre en était flatté parce que, disait-il, le shérif a le pouvoir de faire emprisonner le Maire.

Ceci se passait il y a bien longtemps, et à cette époque les seuls contacts que nous avions, c'était par son journal et le notre. Il faut dire qu'à cette époque c'était « Bagdad » en Vieille-Ville ! La guerre contre le trafic automobile. Les champs de bataille étaient nombreux, parking de l'Observatoire, Bourg-de-Four, stationnements des élus à la Treille et sur le Bastion de Saint-Antoine, parking de l'Alhambra etc. Les combats étaient rudes, pétitions, interventions Grand Conseil et au Conseil Municipal, initiatives et référendums, manifestations de rue, interventions dans les médias. Pratiquement 20 ans de luttes acharnées, à l'exemple de la manif des commerçants du Bourg-de-Four largement relayée par la Julie. Ils avaient tapissé leurs vitrines de journaux en signe de protestation, sauf la boulangerie et la Clémence !

Depuis, le Bourg-de-Four a été libéré des voitures et les terrasses des cafés les ont remplacées. Aucun commerce n'a été mis en faillite. L'Alhambra a été sauvé par votation populaire tout comme le hêtre pourpre de l'Observatoire. La Treille et le Bastion de Saint-Antoine sont libres. En fait, toutes les batailles menées avec hargne ont été gagnées par l'AHCVV.

Mais où Pierre a été merveilleux, c'est que depuis son passage au conseil municipal, lieu où nous siégeons ensemble, les bons contacts se sont noués et une amitié réciproque est née. La paix en Vieille-Ville s'est mise en place pour le bonheur de tout le monde. Un moment émouvant fut la fête et l'exposition en l'honneur des Anciens du Bourg-de-Four qui a été organisée par la Maison de Quartier Chausse-Coq. Pierre George a été très touché par cet événement.

Pierre George fut pour nous tous l' amoureux de la cathédrale et surtout le grand organisateur des Clés de Saint-Pierre par deux fois. Dommage que cela ne soit devenu une tradition, bi, tri annuelle, la Vieille-Ville l'aurait mérité, mais il y a les Fêtes de la Musique qui ont pris le relais bien heureusement.

Pierre un personnage que je rencontrais presque tous les jours au Bourg-de-Four avec son petit chien. Cette fois, c'était pour rouspéter sur nos autorités ! L'histoire de Pierre George et de l'AHCVV aura démontré qu'avec de la bonne volonté et de l'humanité on peut faire un bout de chemin ensemble, attaché par le même amour de notre quartier.

Les âmes sensibles et les jeunes femmes pourront prendre le minibus sans crainte de se voir taquiner comme aimait le faire Pierre de sa haute voix de stentor.

Après les départs de Philippe Gilliéron et Pierre George, personnages historiques de notre quartier, on attend le renouvellement ; la Vieille-Ville est en train de perdre son âme, à l'exemple du départ prématuré de la boulangerie Péclard.

lj

L'union et la force

EDITORIAL

Le journal de l'AHCVV pourrait devenir, dans un futur que nous souhaitons proche, un journal de quartier qui permettrait à d'autres associations de la Vieille Ville et du centre ville de se joindre à l'AHCVV dans un projet d'information et de réflexion communs. Ceci concrétiserait une dynamique qui a pris forme il y a de nombreuses années sur le versant festif (voir article: De la feuille à ma boule) et qui tend à s'étendre progressivement sur l'ensemble de nos activités.

Lors d'une réunion organisée le 3 février 2004 par la Maison de Quartier de Chausse-Coq, nous avons pu constater la vitalité des 8 associations actives, chacune à sa manière, dans notre quartier du centre ville. Lors de cette rencontre, nous avons émis le souhait de développer nos convergences et nos complémentarités afin de défendre au mieux notre centre ville et la qualité de la vie que nous voulons y maintenir et y développer.

Pour atteindre ces objectifs, nous sommes tous ambitieux pour des associations de bénévoles, il est absolument nécessaire que nous joignons nos forces et notre créativité afin de faire valoir auprès des instances politiques et administratives notre vision d'une ville plus humaine et plus conviviale. Cet élan vers une expression moderne de la démocratie, où la contestation est guidée par une vision sociale globale et des propositions, ou contre-propositions pragmatiques, ne

doit pas se limiter à un quartier.

Nous souhaitons y inclure des acteurs associatifs d'autres quartiers de Genève. Malgré ce que continuent à prétendre certains (voir article: Ne dépassons pas les bornes), les intérêts de nos associations convergent dans la majorité des cas dès l'instant où ces intérêts ne sont pas synonymes de 'défense de privilèges'... En créant des alliances, tout en assurant que chacun puisse garder et développer sa spécificité et son originalité, nous pouvons, nous devons, être une force de changement.

Certains politiciens ont besoin de légitimité pour mener à bien certains projets, nous pouvons être parfois cette légitimité. La force des associations de quartier dans un paysage politique suisse qui tend à se radicaliser en promotionnant les extrêmes, réside dans sa «neutralité politique». L'AHCVV, par exemple, est constituée de quelques centaines de membres de toutes appartenances ou sensibilités politiques.

Comme le révélait une photo parue à l'époque dans notre journal, l'AHCVV compte parmi ses membres actifs des militants de tous les partis genevois, à l'exception, à notre connaissance, de l'UDC. L'union fait la force. L'union est la force, pour autant qu'elle s'appuie sur une capacité de proposer, d'étonner, de résister, pour autant qu'elle crée sa dynamique sur l'écoute et le respect des différences.

jdl

Enfants de la Vieille Ville. ..à votre ordi

La pompe à eau et le petit théâtre de la Treille, ainsi que certains jeux de la promenade du Pin ont récemment disparu. La MQCC, l'APECV et l'AHCVV ont rencontré M. Kunz pour en savoir plus. Nous souhaitons connaître les raisons de ces «disparitions» ainsi que les projets de la Ville de Genève. M. Kunz nous a rassurés. Ces différents jeux ont été provisoirement enlevés pour des questions de sécurité. Il nous a également confirmé que le préau de l'école Ferdinand Hodler sera entièrement remis à neuf et disposera d'un «terrain» de football. M. Kunz nous a proposé une réunion en septembre pour que nous puissions lui exprimer nos souhaits d'aménagement et surtout ceux de nos enfants. Il s'agit principalement de la Treille, de la terrasse Agrippa d'Aubigné, de la promenade du Pin, mais également des autres espaces publics (Promenade Saint Antoine, préau de la Maison des petits, place Sturm etc.).

A vous de nous dire quels sont vos souhaits, vos rêves, vos préoccupations et vos craintes.

MQCC, l'APECV: APECV@swissinfo.org
ou à

AHCVV: CP 3029 1211 Genève 3
ou ahcvv@ahcvv.ch

site internet
www.ahcvv.ch

Une fois n'est pas coutume... L'Assemblée générale de l'AHCVV aura lieu

le 16 septembre 2004

Nous recevrons à cette occasion M. François Bregnac, responsable depuis de nombreuses années de l'urbanisme de l'agglomération lyonnaise. M Bregnac a notamment mené à bien les négociations pour la «piétonisation» du centre de Lyon. Il a été confronté durant sa carrière à toute une série de problèmes d'urbanisme semblables à ceux que nous vivons à Genève. En partageant son expérience, M Bregnac tentera de donner réponse à certaines de nos préoccupations citadines... A vous de choisir les thèmes qui seront abordés pendant le débat. Votre avis orientera le choix des autres invités.

Voilà certains thèmes parmi d'autres qui pourraient être discutés :

- La piétonisation des centres villes, avantages et inconvénients.
- L'usage de bornes rétractables pour réguler la circulation, est-ce la bonne solution ? Qu'elles sont les alternatives ?
- Les motos : une nouvelle plaie pour les villes, vrai ou faux ?
- Comment lutter efficacement contre le parking sauvage ?- Les nuisances sonores en milieu urbain; un casse-tête.
- Le maintien du commerce de proximité et des bistrots de quartier: une utopie?
- La place du citoyen dans les projets d'urbanisme.

Faites-nous part de vos souhaits par courrier, sur notre adresse e-mail ou directement.

jdl

ZONES BLEUES, HABITANTS, VOITURES ET MACARONS

Macarons de Hyper-Centre

Les habitants de l'hyper-centre secteurs A, B et C peuvent obtenir un macaron leur permettant de stationner en dépassant la limite autorisée, mais contrairement aux habitants des autres secteurs il ne peuvent placer leur véhicule dans leur quartier mais se voient attribué un secteur adjacent par la fondation des Parkings.

Les secteurs pour les macarons de l'hyper-centre sont distribués ainsi : Ceux du secteur Cité : 921 au secteur des Tranchées.

Ceux du secteur St-Gervais : 28 au secteur St-Jean, 133 au secteur Grand-Pré et 341 au secteur des Pâquis.

Ceux du secteur Bastion : 17 au secteur Cluse et 55 au secteur Jonction. Tous ces secteurs sont déjà surchargés 13736 macarons vendus pour 10411 places en zones bleues!

Macarons Vieille-Ville

Les premiers macarons ont été introduits voici près de cinq ans dans le quartier des Eaux-Vives.

En 1999, Lors de l'introduction des macarons pour les habitants de l'hyper-centre, une nouveauté a été introduite, les macarons ne peuvent pas être utilisés dans les zones du secteur concerné, mais seulement dans un quartier adjacent déterminé par la fondation des parkings selon un plan précis.

Les macarons sont attribués avec la désignation de la zone dans laquelle le macaron donne droit de stationner sans limite en zone bleue. Or, pour les habitants de l'hyper-centre, il n'est pas toujours facile de trouver une place libre dans les zones qui leurs sont attribuées.

Le tableau ci-dessus, sur les macarons permet d'en comprendre la raison. Ainsi, il y a déjà 2'450 voitures et 1'211 macarons dans le quartier des Tranchées attribués aux habitants de la Vieille-Ville.

Avec les 921 macarons supplémentaires vendus aux habitants de la Vieille-Ville, ce sont 2'132 titulaires de macarons qui doivent trouver une place dans les 1'659 cases en zone bleue du secteur des Tranchées, pour un potentiel de 4'800 voitures appartenant aux habitants de ce quartier !

Si l'on tient compte de l'attractivité du centre Ville et de la quantité de personnes qui cherchent une place de stationnement, il n'est pas étonnant que les habitants de la Vieille-Ville, ne trouvent pas de place dans les zones bleues qui leurs sont attribuées et pour lesquelles ils ont acquis un macaron.



Les calculs donnent les mêmes résultats pour tous les quartiers de la Ville. Il donc temps de créer de nouvelles places en zone bleue sur le territoire de la Ville de Genève.

Macarons B et BB

Autre innovation, les habitants du centre et de la Vieille Ville qui habitent dans des zones piétonnes ou résidentielles doivent se munir d'un macaron supplémentaire pour avoir le droit de circuler dans leur quartier!

Il s'agit des macarons B pour les rues résidentielles :

197 macarons dont 39 à des sociétés.

et des macarons BB pour les rues piétonnes:

608 macarons, dont 173 à des sociétés.

Ces macarons sont délivrés par la fondation des parkings au prix de 50 francs selon les modalités suivantes:

js

secteurs	habitants	emplois	voitures	zone bleue macaron	Macarons délivrés au			horodateur		en vigueur depuis
					total	habitants	sociétés	30'	90'	
A St Gervais	3100	10'800	1'650	0	246	201	35	47	790	01.11.1999
B Cité	3'220	15'100	2'350	0	921	750	171	107	160	01.07.1999
C Bastion	900	9'200	750	0	72	62	10	19	490	01.07.2000
D Eaux-Vives	14'000	4'800	6250	1657	2'598	2'314	284	4	380	01.11.1998
E Tranchées (1)	7'120	23'000	4'800	1659	2132	1731	401	32	500	01.07.1999
F Florissant	9'000	3'500	4'800	1228	1710	1'568	142	10	150	01.06.2000
G Champel	12'600	3'800	6'150	1729	2'216	2'020	196	15	230	01.12.2000
H Cluse (1)	18'108	17'804	6940	1945	2578	2439	139	6	730	01.07.2002
I Jonction (1)	14'692	18'896	5610	1720	2435	2280	155	6	630	01.03.2000
J St-Jean (1)	13'541	3'688	5'531	1750	2121	2011	110		110	01.07.2001
K Grand-Pré (1)	19'785	8'380	7'228	1723	2303	2178	125	7	370	01.11.1999
L Pâquis (1)	21'674	14032	8'091	1814	2167	1703	208	19	480	01.01.1999
M Nations	8500	6'800	3'400	760	624	613	11	5	150	01.04.2002
N Sécheron	1'300	1'900	750	207	177	163	14	0	15	01.01.2002
Totaux	140'320	106'600	57'550	15'992	21'061	19'020	1'785	277	5'185	

1) Dans ce tableau sont pris en compte les chiffres de l'attribution des macarons dans les secteurs adjacents. Les chiffres sont présentés en additionnant proportionnellement l'ensemble des données par secteur.

Macaron BB

Rues Piétonnes

Le macaron est destiné aux:

- détenteurs de véhicules motorisés (voiture, moto, scooter) possédant une place de parc privée dans les rues piétonnes;
- personnes résidant dans ces rues;
- commerçants dont l'établissement est situé dans les rues piétonnes.

Le macaron permet aux résidents et commerçants de :

- circuler dans les rues piétonnes;
- circuler dans les rues résidentielles entre 20h.00 et 7h.00;
- s'arrêter pour laisser monter ou descendre des passagers;
- charger ou décharger des marchandises;
- stationner la nuit, entre 19h.00 et 8h.00, sur les places disponibles à la rue des Granges et autour de la Cathédrale.

En revanche, il n'est pas possible de parquer son véhicule dans les rues piétonnes pendant la journée. Dans les rues piétonnes, la circulation est interdite, à l'exception des cycles, des taxis, des véhicules bénéficiant du macaron «Vieille-Ville/rues piétonnes», des véhicules bénéficiant d'un macaron pour conducteur handicapé ou accompagnant une personne handicapée, et des livraisons de 07h.00 à 11h.30

Les ruelles énumérées

ci-après sont décrétées

rues piétonnes (article 2a OSR) ;

la rue Tabazan;
la rue des Chaudronniers;
la place du Bourg-de-Four, entre la rue des Chaudronniers et la rue Verdaine;
la rue de la Fontaine; .
la rue de la Cité;
la place du Grand-Mézel;
la rue des Granges;
la rue de la Boulangerie;
la rue du Cheval-Blanc;
la rue Saint-Germain;
la Grand-Rue, entre la rue de la Pélisserie et la rue Henri-Fazy;
la rue du Perron;
la place de la Taconnerie;
la rue de la Tour-de-Boël;
la rue Guillaume-Farel;
la rue de l' Evêché;
la rue du Cloître;
la cour de Saint-Pierre;
la rue Otto-Barblan, entre la cour de Saint-Pierre et la rue du Perron;
la rue du Soleil-Levant;
la rue des Barrières
la promenade de ST-Antoine
la rue Verdaine du no 13 au nu 15
la rue Bémont
La rue des Granges

Macaron B

Rues Résidentielles

Le macaron est destiné aux :

- détenteurs de véhicules motorisés (voiture, moto, scooter) possédant une place de parc privée dans le périmètre des rues résidentielles;
- personnes résidant à l'intérieur de ce périmètre.

Le macaron permet aux résidents :

- de circuler dans les rues résidentielles entre 20h.00 et 7h.00;
- de se parquer dans les cases prévues dans (es rues résidentielles uniquement.
- La circulation des voitures, des motocycles et des cyclomoteurs

est interdite entre 20h00 et 07h00

dans les rues énumérées ci-après, à l'exception des taxis, de l'accès aux hôtels, des véhicules munis du macaron «Vieille-Ville/rues résidentielles» et des véhicules au bénéfice d'un macaron pour conducteur handicapé ou accompagnant une personne handicapée.

Les rues énumérées ci-après sont décrétées

« rues résidentielles »

(article 43 OSR) ;

les ponts Charles-Galland;
la rue Saint-Victor, sur son tronçon entre la promenade du Pin et la rue Bellot;
la promenade du Pin;
la place Franz Liszt;
la rue Beauregard;
la rue René-Louis-Piachaud;
la rue Jean-Daniel-Colladon;
la rue Saint-Léger, sur son tronçon entre la rue Jean-Cabriel-Eynard et la place du Bourg-de-Four;
la rue Etienne-Dumont;
la rue Chausse-Coq;
la rue Maurice;
la place du Bourg-de-Four, sur sa partie menant à la rue de l'Hôtel-de-Ville; la rue de l'Hôtel-de-Ville;
la rue Henri-Fazy;
la rampe de la Treille;
la rue de la Tertasse;
la Grand-Rue, sur son tronçon entre la rue de la Cité et la rue de la Pélisserie; la rue de la Pélisserie; sur son tronçon entre la Grand-Rue et la rue Jean-Calvin, la rue Jean-Calvin;
la rue du Puits-Saint-Pierre;
la rue Otto-Barblan, sur son tronçon entre la rue du Puits-Saint-Pierre et la rue du Perron,

Ne dépassons pas les BORNES

Le maire de Genève a dit clairement son intérêt pour «entourer» la Genève historique de bornes rétractables.

Ceci ne peut que réjouir l'AHCVV qui, depuis plus de dix ans, se bat pour défendre le concept des portes de la Vieille Ville et l'usage des bornes qui lui est directement associé.

Les «Bornes»: ... un dossier qui refait surface, heureusement, mais l'article publié dans la Tribune et les messages rassemblés dans le Forum ouvert par la Tribune sur le thème le prouvent sans ambiguïté que les personnes concernées maîtrisent très mal ce dossier qui, de ce fait, devient émotionnel.

La mise en place de bornes devient ainsi synonyme de «création d'une ré-

serve d'Indiens». Ce n'est évidemment pas de cela qu'il s'agit. Nos associations ont des intérêts parfaitement convergents sur ce dossier. Elles sont tout d'abord persuadées que les fameuses bornes rétractables ne peuvent être proposées que dans le cadre d'un projet global d'urbanisme, où circulation, stationnement, commerce, habitat et sécurité sont pris en compte.

Il ne faut pas dépasser les bornes quand il s'agit d'informer les lecteurs sur notre nature et la nature de notre lutte.

Il faut, par contre, dépasser les bornes quand il s'agit d'un projet d'urbanisme.

jdl

Quelle place pour les ados dans le quartier ?

DÉBAT A LA MQ DE CHAUSSE-COQ

Jeudi 29 avril 2004

Didier Roulet, Président de la MQ, introduit le débat : c'est suite aux interrogations des parents, des professionnels, des habitants, des commerçants, et des usagers de la MQ que ce débat s'est mis en place.

Le problème étant complexe, 3 intervenants ont été invités à répondre aux questions du public (Laura Forbat et Yves Weil, conseillers sociaux du cycle de l'Aubépine - Anuar Chicherio, membre de l'association ARTère, actif dans le Hip-Hop), avec Claude Bodmer en tant que modérateur.

La discussion, qui faisait suite à l'A.G. de la MQ, a duré une bonne heure. Quelques thèmes abordés :

§ *Les ados sont migrants.* Ils se déplacent selon la spécificité de chaque MQ, Centre de Loisirs. Ils iront à la Jonction pour les ateliers rap et à Chausse-Coq pour les soirées boum, par exemple. Ils utilisent ces lieux comme point de rencontre également, et leur choix peut varier selon les périodes. De plus, ils ont besoin de prendre de la distance par rapport à l'adulte et ne se mettent pas forcément en danger en agissant de la sorte.

§ *Une maman du quartier* souhaiterait qu'il existe des lieux avec des locaux à dispositions des jeunes sans

organisation afin qu'ils puissent se retrouver.

§ *Un ado de la MQ raconte.* Il parle d'une soirée qu'il a organisée à Chausse-Coq et qui a été « cassée » par d'autres jeunes. Son père également présent apporte sa version des faits. S'ensuit une discussion sur l'ouverture aux autres qui ne sont pas du quartier et quelles limites poser face à des attitudes peu respectueuses.

§ *Les intervenants proposent quelques pistes.*

Chercher à créer un lien personnel avec eux, si possible en dehors des soirées, quand ils ne sont pas en bande. Par la suite, ça peut aider à dénouer une situation conflictuelle.

Fermer la porte à ceux qui ne sont pas invités ne paraît pas très judicieux. En effet, ça risque d'être ressenti comme de la provocation, de l'exclusion, et la riposte peut être douloureuse .. !

La négociation, plutôt que la répression, semble être la solution la plus intéressante, même si elle demande un engagement personnel important, de la part du jeune comme de l'adulte.

Il est également intéressant de les faire participer à l'organisation d'une soirée, qu'ils ne pourront donc pas « casser » !

Enfin, les adolescents peuvent aussi être invités à participer au comité de l'association, histoire de les rendre partie prenante de la vie de la MQ.

Le public a été attentif et participatif. A peine le débat clos, les discussions reprenaient de plus belle entre les gens. Expérience à reconduire donc, à l'occasion.

L'APECV (Association de Parents des Ecoles Saint-Antoine et Ferdinand-Hodler)

INVITE TOUS LES ENFANTS DU QUARTIER au

GRAND MARCHÉ AUX PUCES

par et pour les enfants (ainsi que ceux qui le sont restés)



LE VENDREDI 11 juin de 16h30 à 18h30 sur la promenade Saint-Antoine en face de l'école.

Afin d'assurer une bonne organisation, merci de vous inscrire auprès d'Elisabeth Howell tél. 022 310 06 17 jusqu'au jeudi 10 juin dernier délai

De la feuille..... à ma boule

Les associations du quartier s'unissent chaque année pour fêter l'arrivée des saisons. Nous avons pris l'habitude d'associer un lieu à sa saison.

L'arrivée du printemps est célébrée sur la Treille, marronnier annonciateur oblige, l'été sur la promenade Saint-Antoine, entre ces micocouliers ternes et provençaux où les boules de pétanque s'entrechoquent, l'hiver sous l'Arsenal au son des fifres et dans les effluves de vin chaud...

L'automne est moins bien loti : des tentatives ont été faites à Agrippa d'Aubigné, sans lendemain, seule la MQCC y organise une petite fête pour la rentrée scolaire...

La première feuille

Depuis ... ans, le ciel est avec nous. Cette fête n'a en effet jamais été annulée ou déplacée. Cette année, on a tous cru que la belle série allait s'arrêter là. Eh bien, non! Malgré le froid : la Maison de Quartier, maître de cérémonie et spécialiste de la caipiroska.

L'école de Saint Antoine dont les élèves ont honoré l'arbre (thème central choisi cette année) en déambulant vaillamment autour de la « colline », l'Association des Parents d'Élèves du Centre Ville (APEC) grâce à leurs capuccinos et expressos déjà devenus tradition, l'Association des Restaurant Scolaires, tartines et sandwiches à l'appui, L'Association des Habitants du Centre et de la Vieille Ville, apportant chaleur et saucisses à la fête.

La Ludothèque, incomparable dans l'art de proposer des jeux aux jeunes et moins jeunes, Des groupes musicaux venus du Valais, de....., Madame la Sautier, ont permis à nouveau que cette fête magique, à l'image d'ailleurs du lieu où elle se déroule,

soit un plein succès. Toutes les générations étaient présentes et l'humeur au beau fixe pour fêter le renouveau. Les membres des associations passaient d'un stand à l'autre pour se donner un coup de main ou simplement boire un coup. Comme à l'accoutumée, de jeunes volontaires nous ont spontanément aidés (qu'ils en soient remerciés...). Et comble de satisfaction, les voisins particulièrement sensibles aux décibels nous ont chaleureusement félicités.

Un souhait cependant; que les conditions climatiques nous offrent l'année prochaine une chance de revivre ces moments privilégiés sous les marronniers de la Treille un peu plus estivalement.

Ma boule

Fête plus récente, pendant laquelle enfants, jeunes et adultes du quartier se retrouvent en petit comité sur le gravier blanc de la promenade Saint Antoine avant les déferlantes de la Fête de la musique. Ce prélude au grand rendez-vous culturel de notre quartier a un charme très particulier.

Les enfants y organisent, sous la baguette discrète de l'APEC, un marché aux puces, où ils peuvent transmettre à d'autres des jouets et jeux dont ils ont épuisé les ressources. Et tous, par paires planifiées ou improvisées, se confrontent amicalement jusque tard dans la nuit, boules de pétanque à la main.

Des stands de nourriture et de boissons estivales permettent aux familles du quartier de passer un vendredi soir ensemble dans l'action. L'absence de musiciens facilite des discussions sans fin autour des longues tables de bois. Et dire que d'aucuns osent prétendre que la Vieille Ville est un quartier « mort ».

jdl

6ème TOURNOI DE PETANQUE DE SAINT-ANTOINE
buvette, restauration, musique
dès 16h30 : marché aux puces des enfants
dès 19h : tournoi de pétanque
inscriptions au tournoi jusqu'au 9 juin à la
Maison de Quartier Chausse-Coq
(ou sur place dans la limite des places disponibles)
4-6 rue Chausse-Coq 1204 Genève
tél. 022 311 00 61

APECV

VENREDI 11 JUIN 2004

site internet
www.ahcgvv.ch

Gare aux amendes d'ordre... un fiasco

Fin mars, les trois présidents des associations d'habitants et de commerçants de la Vieille Ville étaient convoqués en urgence par «nos» ilotiers. Ces derniers nous annonçaient qu'à la mi-avril, toute infraction aux règles de la circulation serait scrupuleusement et systématiquement sanctionnée dans la Vieille Ville. Ils nous demandaient d'avertir les membres de nos associations respectives.

Nous avons joué le jeu et suivi leur conseil. Nos trois associations ont élaboré un document explicatif largement distribué et envoyé une lettre aux autorités concernées le 7 avril. Nous leur disions notre espoir que la police genevoise, tant cantonale que municipale, respecte ses promesses et ses engagements. Nous soulignons que «notre crédibilité et la vôtre en dépendent».

Nous avons tenté d'informer les usagers de la Vieille Ville des avantages et inconvénients de telles mesures. Nous avions l'espoir de pouvoir débattre avec nos autorités de l'absurdité du régime circulation/stationnement théoriquement en vigueur dans la Vieille Ville.

Le régime actuel est tellement mal pensé, tellement mal expliqué, tellement confus que durant des années, la police a fait preuve de tolérance. Chaque jour et chaque nuit, des centaines de voitures étaient en infraction dans le secteur sans pour autant être sanctionnées.

Pour des raisons obscures, nos autorités ont décidé de rompre la trêve sans pour autant remettre le régime en question.

Nous espérons que cette fin du laxisme annoncé par la police nous permettrait de profiter du mécontentement des résidents pour ouvrir un large débat et trouver une solution acceptable pour tous.

Après plus d'un mois, nos espoirs sont déçus et nous nous sentons floués.

En effet, la police (gendarmes, agents municipaux et agents de sécurité municipale confondus) ont certes été plus présents et de nombreuses contraventions ont été distribuées. Mais ce ne sont que des demi-mesures qui, non seulement ne servent à rien, (voir les résultats d'un pointage présentés en encadré) mais de plus sont totalement contreproductives et génèrent même des injustices (voir article: notre police coupable... d'injustice).

Nous avons voulu croire ce que nous promettaient au chemin des Gravières M. Urs Rechsteiner, chef de la police et M. Christian Cudre-Mauroux, commandant de la gendarmerie.

Nous avons choisi de collaborer avec la police et même de nous substituer à elle pour informer les résidents et commerçants de la Vieille Ville.

Nous avons informé nos autorités (Mme Spoerri, M. Heddiger) de notre démarche en leur demandant de vérifier si le contenu de notre feuille d'information était correct. Nous n'avons pas reçu de réponse.

Nous avons déposé le 12 février une pétition «la population défend sa police» qui a reçu en quelques jours plus de mille signatures, nous attendons d'être convoqués par la commission des pétitions du conseil municipal et du grand conseil....

... Heureusement que ces convocations ont tardé, nous aurons ainsi plus d'arguments objectifs à faire valoir durant ces séances.

Contrôle renforcé de la police: échec

Un pointage systématique fait à 12:30 et 17:30 du lundi au vendredi du 19 avril au 24 mai dans l'ouest de la Vieille Ville (rue tour de Böel, Grand-rue, rue Saint Germain, rue des Granges et place du Grand Mezel) a relevé un total de:

1'954 infractions de stationnement de voitures (les motos, également largement présentes n'ont pas été comptabilisées) et seulement 99 amendes d'ordre.

Cela fait une moyenne journalière de 82 infractions non sanctionnées et un pourcentage de contraventions dérisoire de 5%.

Sans prendre en compte leur potentiel «effet dissuasif», ces infractions non sanctionnées auraient pu rapporter à la collectivité 185.500 francs suisses.

Depuis un mois, il n'y a qu'une légère tendance à la baisse (moyenne journalière de 92 voitures en infraction la première semaine, de 74, la dernière) et pas d'augmentation significative des contraventions (pourcentage des amendes de la première semaine: 5.1% et de la dernière 6.2%).

Autre point à noter: les véhicules de certains commerçants du quartier ne sont jamais verbalisés.

Les efforts partiels de nos agents ne servent donc pas à grand-chose. Ils ont même généré d'autres «injustices» (lire article la police coupable... d'injustice).

Cette situation n'est donc pas acceptable. Pourquoi en sommes-nous là ?

En discutant avec des gendarmes et agents municipaux, on glane des éléments d'explication: «Notre chef nous a dit de ne pas trop embêter les résidents» «Certaines équipes de gendarmes n'aiment pas mettre des amendes», «Avec l'arrivée des beaux jours, il y a beaucoup de manifestations ou de fêtes où nous devons aller... on ne peut pas être partout à la fois...» etc.

Pour gérer une ville, il faut avoir une vision à long terme, il faut avoir une volonté politique affirmée, il faut avoir une stratégie et s'y tenir... Apparemment, nous sommes loin du compte. Et pourtant, certaines villes y sont arrivées: Valenciennes, Lyon, Strasbourg, beaucoup de villes italiennes pour ne parler que de nos voisins «latins».

Notre police coupable «d'injustice».

En n'appliquant que des demi-mesures, malgré ses promesses, la police genevoise est en train de faire un type particulier de ségrégation sociale dans la Vieille Ville.

Cette histoire l'illustre:

Ce membre fidèle de l'AHCVV depuis 16 ans, a aujourd'hui plus de 80 ans. Il habite un immeuble sans ascenseur d'une des rues piétonnes de la Vieille Ville. Encore en bonne santé, cet habitant possède une voiture qui lui garantit son autonomie, lui permettant notamment de faire des courses, d'aller chez son médecin de famille, de chercher ses petits-enfants sur un terrain de sport etc.... Il fait partie de ces nombreux habitants retraités de la Vieille Ville qui donnent une dimension sociale à notre quartier.

Au bénéfice de l'AVS, son budget est serré et il ne peut se permettre des imprévus.

Il a le macaron E et le macaron BB (pas de tarifs préférentiels pour les retraités à la Fondation des Parkings!), il avait souvent pris l'habitude depuis quelques années de stationner la journée dans sa rue puisque la police n'y sanctionnait pas les détenteurs du macaron BB.

Averti par notre association de la fin de la trêve policière, il ne se risque plus à stationner dans sa rue: 100 francs d'amende, ce n'est pas négligeable, notamment lorsque l'on est retraité! Il va donc glaner une place en zone E, aux cours des Bastions, à la rue Eynard s'il est chanceux, plus loin dans le cas inverse, parfois même à Carouge (qui offre en effet l'avantage d'être bien desservi par le tram 12). Il revient à pied chez lui en empruntant la dure montée de la Treille. Le risque d'une amende est pourtant maigre comme l'a montré notre enquête, mais il ne veut pas prendre le risque.

A l'inverse, certains habitants «actifs» de ce quartier font rapidement leur calcul: la location d'une place de stationnement au parking de la Tour de Boell revient actuellement à plus de 400 francs par mois (c'était un peu plus de 200 francs il y a quelques

années... curieux, curieux !! Vous en saurez bientôt plus!), au parking Saint - Antoine, l'abonnement mensuel revient à 300francs. Une ou deux contraventions par mois à proximité immédiate de son domicile...200 francs..... Il n'y a pas à hésiter, cela entre encore largement dans leur budget «amendes»...

Voilà, chère police, comment vous faites, sans le savoir, de la ségrégation, comme monsieur Jourdain faisait jadis, sans le savoir, des vers.

Ne ver..balisez plus, mesdames et messieurs les agents, ou ...cessez complètement !

jdl

Transformation et restauration de la chapelle de la Pélisserie

La chapelle de la Pélisserie a été déclarée monument classé, à titre historique et esthétique, par arrêté du Conseil d'Etat du 13 mai 1992. Cet édifice, construit en 1839 par l'architecte Jacques-Louis Brocher et caractérisé par son style ogival Tudor, constitue l'un des premiers édifices néogothiques à Genève.

L'édifice est la propriété de l'Association de la Pélisserie, dont chaque membre de l'église fait automatiquement partie selon ses statuts. L'église de la Pélisserie, utilisatrice de ce lieu de culte, est le maillon d'une chaîne qui la relie à la première église indépendante à Genève, constituée le 21 septembre 1817. L'histoire de cette église est donc intimement liée à celle du renouveau du protestantisme genevois, connu sous le nom de «Réveil»

Pour les membres de cette église, la restauration de leur chapelle - nécessitée par son état actuel de vétusté - est liée à la transformation du rez-de-chaussée de manière à offrir un espace de convivialité propice aux échanges interpersonnels, ainsi qu'à la création d'un ascenseur pour handicapés desservant la salle de culte située à l'étage.

Le projet prévoit également l'excavation complète du sous-sol afin de répondre aux besoins de la vie communautaire de l'église.



REMI

le 22 mars 2004
1, rue Verdaine

Diane, Sophie, Coralie
le 31 mai 2004
5, rue de l'Evêché

CAFE RESTAURANT DU PARC DES BASTIONS

Le café restaurant a été repris cette année par un nouveau gérant Monsieur Jean-François Schlemmer. Le bouche à oreille fait ses effets à tel point qu'il faut réserver sa table, c'est plus prudent. Le style n'a plus rien à voir avec les saucisses de veau de l'époque.

Le lieu a été aménagé en plusieurs espaces. A l'intérieur, sur la scène d'orchestre on «mange gastronomique», à prix accessibles. Le niveau du bas est équipé de deux coins fauteuils pour la caouette ou la sieste et une crêperie. Dehors au soleil ou à l'ombre sont servis les plats et menus du jour. A l'extérieur les étudiants et les petites bourses trouveront un stand qui propose des sandwiches et j'ai même aperçu quelques tables de pique-nique pour les convois de voyages d'étude.

La nourriture est d'excellente qualité cuisinée par un vrai chef. Le service est assuré par un personnel professionnel qui est engagé au mois, ce qui garantit une continuité de qualité. Enfin, les stagiaires de l'école hôtelière assurent les coups de feu, ce qui donne une image de jeunesse et permet d'assurer la formation de notre relève.

Bon vent à la nouvelle équipe des Bastions qui, nous l'espérons, poursuivra dans la qualité et surtout donnera des idées à d'autres tenanciers du quartier qui auraient besoin d'un coup de renouveau...

Fondée en 1980, l'AHCVV a pour but de défendre la qualité de la vie. Nous intervenons dans les domaines de l'habitat, de la circulation, de l'environnement urbain et de l'animation culturelle. De plus, tout membre cotisant de l'AHCVV profite des services de l'ASLOCA. Si vous voulez nous aider à défendre les intérêts des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, merci de remplir ce bulletin d'adhésion.

BULLETIN D'ADHESION

JE DESIRE DEVENIR MEMBRE DE L'AHCVV

cotisation 2004: individuel Fr. 30.-- Famille: Fr. 40.-- apprentis, étudiant: Fr. 10.--)

NOM:

Prénom:

Adresse: